



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.6

**N° de la demande :** 2011-5143  
**Demande :** B.2.6 – Nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique (MAQT)  
**Produit :** Optill En Vrac  
**Numéro d'homologation :** 30755  
**Matières actives (m.a.) :** Imazéthapyr (IMP) et saflufénacil (SFF)  
**N° de document de l'ARLA :** 2135805

### But de la demande

La présente demande vise à homologuer un nouveau concentré de fabrication reformulé contenant de l'imazéthapyr et du saflufénacil. Optill En Vrac sera uniquement utilisé dans les procédés de fabrication, de formulation et de emballage.

### Évaluation des propriétés chimiques

Optill Bulk se présente sous forme de granules dispersables dans l'eau et contient du saflufénacil à 17,8 % et de l'imazéthapyr à 50,2 %. Ce concentré de fabrication a une densité de 0,46 à 0,56 g/mL et un pH de 3,0 à 4,5. Les exigences concernant les propriétés chimiques d'Optill En Vrac ont été remplies.

### Évaluation sanitaire

Optill En Vrac présente une toxicité aiguë faible pour le rat par voie d'exposition orale ( $DL_{50} > 2\ 000$  mg/kg p.c.), cutanée ( $DL_{50} > 2\ 000$  mg/kg p.c.) et par inhalation ( $CL_{50} > 5,1$  mg/L). Il cause une irritation oculaire modérée et de légères irritations cutanées chez le lapin. Ce produit n'est pas un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus concernant l'imazéthapyr et le saflufénacil a été présentée, ou était requise, pour étayer l'homologation du nouveau concentré de fabrication Optill En Vrac.

### Évaluation environnementale

Optill En Vrac ne devrait pas nuire à l'environnement s'il est utilisé conformément aux instructions de l'étiquette.

## Évaluation de la valeur

Étant donné qu'Optill En Vrac sera uniquement utilisé dans les procédés de fabrication, de formulation et de emballage, une évaluation de la valeur n'était pas requise pour la présente demande.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'homologation d'Optill En Vrac, un nouveau concentré de fabrication qui contient de l'imazéthapyr et du saflufenacil.

## Références

PMRA No.	Title
2119642	2011, DACO 3 Chemistry Requirements for the Registration of Manufacturing Concentrates and End-Use Products Formulated from Registered Sources of Active Ingredients, DACO Requirements 3.1.1- 3.1.4, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4
2119643	2008, BAS 804 00 H Group A - Product Identity, Composition, and Analysis, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.2 CBI
2119644	2011, Description of Formulations of Optill, DACO: 3.2.1,3.7 CBI
2119645	2007, GLP Validation of Analytical Method AFR0067/01 and Certification of BAS 804 00 H Formulation Lot Number 1641-22, DACO: 3.4.1
2119647	2007, BAS 804 00 H: Determination of Physical state, pH, Explodability, and Density., DACO: 3.5.1,3.5.12,3.5.2,3.5.6,3.5.7
2119648	2010, BAS 804 00 H: Storage Stability and Corrosion Characteristics in Commercial Type Containers, DACO: 3.5.10,3.5.14
2119649	2009, Odor Determination of BAS 800 H Products, DACO: 3.5.3
2119650	2011, 3.5.4 Formulation Type, DACO: 3.5.4
2119651	2011, 3.5.5- Container Material and Description, DACO: 3.5.5
2119652	2007, BAS 804 00 H: Determination of Oxidation/Reduction, DACO: 3.5.8
2119653	2011, 3.5.9- Viscosity, 3.5.11- Flammability, 3.5.13- Miscibility, 3.5.15- Dielectric Breakdown Voltage, DACO: 3.5.11,3.5.13,3.5.15,3.5.9
2119654	2007, BAS 804 00 H - Acute Oral Toxicity Study with Rats (Acute Toxic Class Method), DACO: 4.6.1
2119655	2007, BAS 804 00 H - Acute Dermal Toxicity Study with Rats, DACO: 4.6.2
2119656	BAS 804 00 H: 4-hour Acute Inhalation Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.3
2119659	2007, BAS 804 00 H: Acute Eye Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.4
2119660	2007, BAS 804 00 H: Acute Dermal Irritation/Corrosion in Rabbits, DACO: 4.6.5
2119661	2007, BAS 804 00 H: Modified BUEHLER Test (9 Inductions) in Guinea Pigs, DACO: 4.6.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.